

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-1/06

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Projets de contrats ruraux.

Les propositions qui suivent relèvent du programme "Contrats communaux". Elles portent sur 6 projets de contrats ruraux avec les communes d'Esmans, Poigny, Dhuisy, La Celle-sur-Morin, Sammeron et Tancrou. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 679 000 € sur l'autorisation de programme 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération N° 7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février approuvant le budget du Département pour l'année 2010.

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets de contrats ruraux suivants :

- troisième contrat rural de la commune d'Esmans,
- troisième contrat rural de la commune de Poigny,
- troisième contrat rural de la commune de Dhuisy,
- troisième contrat rural de la commune de La Celle-sur-Morin,
- troisième contrat rural de la commune de Sammeron,

- troisième contrat rural de la commune de Tancrou.

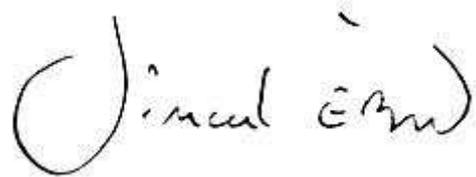
Article 2 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **679 000 €** au titre des projets de contrats ruraux mentionnés à l'article 1^{er} de la présente décision, de la manière suivante :

- **105 000 €** au profit de la commune d'Esmans,
 - **105 000 €** au profit de la commune de Poigny,
 - **105 000 €** au profit de la commune de Dhuisy,
 - **129 500 €** au profit de la commune de La Celle-sur-Morin,
 - **129 500 €** au profit de la commune de Sammeron,
 - **105 000 €** au profit de la commune de Tancrou.
- de prélever ces crédits à hauteur de 679 000 € sur le programme « Contrats communaux », opération « Contrats ruraux 2010 »

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets avec chacune des communes mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délibération, au nom du Département,

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ